

Communiqué de l'Académie nationale de médecine sur la prescription des médicaments chez la personne âgée

13/06/2012

L'Académie nationale de médecine formule, à l'attention des pouvoirs publics et des institutions concernées, certaines recommandations, notamment que la spécificité de la prescription médicamenteuse chez la personne âgée donne lieu à des démarches d'amélioration des pratiques professionnelles dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) de toutes les professions de santé. Elle fait, par ailleurs, des recommandations aux différents prescripteurs, par exemple, de veiller à la mise en œuvre effective d'une communication et d'un partage d'information sur les médicaments lors des points dits de transition, c'est-à-dire à l'admission en établissement de soins, lors des transferts entre services hospitaliers ou lors de la sortie vers le domicile ou vers un autre mode de prise en charge.

[Consulter en version PDF le communiqué de l'Académie nationale de médecine sur la prescription des médicaments chez la personne âgée](#)